BIM : Le prêt sur gages décentralisé

Bernard Tassy, mardi 13 avril 2004

Bonjour, le BIM d'aujourd'hui est proposé par M Bernard Tassy
M Tassy est consultant indépendant depuis une vingtaine d'années, essentiellement en Afrique francophone, l'Ethiopie et l'Algérie, sur les questions de développement participatif. Il nous propose de relater une expérience de « prêt sur gage animalier » (adresse bernard.tassy@tiscali.fr)

Le prêt sur gages décentralisé.

Un exemple basé sur des produits animaux.

Ce petit projet propose une opération qui présente quelques similitudes avec les objectifs et le mode de fonctionnement des greniers villageois ou celui des banques de vivres, s'en différencie par le support du crédit, qui est basé sur la garde d'animaux de basse court dans une structure à base lucratif pour les gérants, et peut conduire à des créations d'emplois qui ne sont pas obligatoirement uniquement saisonniers. Mais les risques encourus par les utilisateurs et bénéficiaires sont plus importants que pour les produits végétaux.

Un exemple de prêts délocalisés aux producteurs

1.1. Exposé du problème.

Dans la majorité des pays d'Afrique sub-sahélienne, les paysans qui sont de petits exploitants individuels, ont épuisé en fin de saison des pluie les quelques ressources financières que leur a procuré la vente des produits agricoles de la saison de production précédente, et doivent impérativement se procurer immédiatement l'essentiel de leurs revenus monétaires en vendant au plus tôt, et parfois sur pied, une partie des récoltes qui arrivent à maturité, ou des animaux de basse court. L'acheteur est en général un commerçant ambulant venus de la ville, qui possède une capacité transport, de stockage et des réserves financières suffisantes pour ne vendre que lorsque les prix au marché sont au plus haut, ce qui se produit systématiquement juste avant que commence la récolte suivante.

Parmi les solutions proposées pour essayer de briser cette réelle exploitation du producteur par le commerçant , les plus utilisées par les acteurs du développement ,sont celles de prêt accordés par des Caisses de prêts agricoles, rares, chères, et qui exigent des garanties, les organismes coopératifs de stockage et de vente, mais souvent gérée par les notables locaux hors contrôle paysan, les greniers villageois dit aussi « Banques Vivrières », et les Centres Délocalisés de Prêts aux producteurs.

C'est de cette dernière action dont nous allons parler dans cet article, car c'est un procédé moins connu.

Créer un Centre Délocalisé de Prêts aux Producteurs

1.2 Description.

Le Centre est une exploitation agricole aménagée et équipée pour recevoir des animaux de basse court en pension, qui dispose d'une trésorerie suffisante pour payer cash, tout au long de l'année des prêts sur gages aux éleveurs de basse court.

Le système de prêt est le suivant.

Lorsqu'un producteur, en général une femme, a besoin d'une somme d'argent (dépenses imprévues, fournitures scolaires, participation à une tontine..), elle a la possibilité d'apporter au Centre une poule, une pintade, un lapin, ou même une chèvre ou une brebis. Cet animal lui est payé immédiatement, au prix pratiqué en la saison sur les marchés locaux par exemple, avec possibilité de le récupérer contre remboursement, avec ou sans surcoût mais uniquement après une date échéance fixée par consentement mutuel.

Pendant toute la durée de sa mise en pension dans le Centre, l'animal, identifié désormais par une bague ou une boucle d'oreille, reste en nom la propriété de la paysanne, mais les usufruits sont acquis définitivement et sans contrepartie au gérant du centre : lait, 'ufs, poussins, agneaux, fumier, etc. Les frais de vaccination, d'entretiens, de soins et de nourriture sont à la charge de l'hébergeur. Dans le Centre, les animaux sont systématiquement vaccinés, les femelles sont fécondées par des géniteurs de race améliorée. Lorsque la propriétaire dispose de la somme nécessaire à terme échu ou plus tard, elle vient récupérer son bien dans les conditions précisées lors du dépôt, avec des clauses particulières applicables dans les trois cas suivants.

Si l'animal est une femelle fécondée et gravide au moment du retrait, le jeune naîtra chez la propriétaire qui en bénéficiera.

Si, lors du retrait, l'animal est une femelle allaitante dont le départ soudain du Centre risque de conduire à la perte du jeune, la femelle ne pourra être récupérée que lorsque le sevrage aura été réalisé, mais une partie ou tout le coût de retrait sera soit réduit, soit annulé, ou si accord, un autre animal jugé d'une valeur équivalente par les deux parties, remplacera la femelle indisponible.

Si l'animal en dépôt est mort pendant le séjour, un animal jugé d'une valeur équivalente sera fourni en remplacement par le Centre.

1.3. Conditions d'applications

La création ex-nihilo d'un Centre de prêts en nature dans une communauté villageoise implique des investissements non négligeables et des charges récurrentes les premières années que le monde paysan ne peut assurer seul. Il faut impérativement disposer de financements externes.

Son efficacité en tant que service de réduction de la dépendance des producteurs vis-à-vis des commerçants ne sera effective que pour les personnes résidant dans un espace rural délimité par un trajet qui n'excède pas plus d'une demie journée de marche pour la population concernée.

La gestion technique d'un Centre de prêt en nature de proximité exige une gestion technique et financière rigoureuse de la part de l'hébergeur, et par conséquent, il faut qu'il existe dans sa région d'implantation,des structures d'accompagnement efficaces capables d'exercer un appui rapproché et fréquent (Services vétérinaires, de vulgarisation, comptables..) .

Le Centre doit pouvoir être financièrement autonome rapidement et il doit pouvoir équilibrer ses comptes financiers, ce qui exige qu'il puisse avoir accès aux marchés dans des conditions identiques à celles des commerçants individuels.

Un certain nombre de paramètres techniques ou financiers ne peuvent être définis à priori et dépendent du contexte social et économique du Centre (prix de la pension, durée de l'hébergement, nature et quantité des animaux à héberger, nombre de personnes employées')

1.4. Avantages et Risques des Centres villageois de prêts en nature.

Pour la population, le premier risque est celui d'être confronté à la faillite du Centre en cas de mauvaise gestion ou de malversation. Dans ses premières années de fonctionnement, le système de dépôt/ retrait doit fonctionner sans aucun échec pour établir une confiance réciproque entre les deux acteurs.

Par contre, c'est l'occasion pour les ménages ruraux de pouvoir accéder facilement à une structure de contrôle sanitaire et de vaccination, pour l'obtention à moindre frais d'animaux de race croisées améliorées, de disposer d'un centre d'approvisionnement en produits frais (lait, 'ufs..) pour les ménages non agricoles, les dispensaires, les écoles, et de matières organiques fermentées, fumier et compost, pour les maraîchers locaux.

Le Centre est une véritable exploitation d'élevage, qui doit recruter saisonnièrement des ouvriers agricoles, ou même employer une main d'oeuvre permanente. Il est créateur d'emplois et génère une activité économique nouvelle sur le plan local.

La création d'un Centre peut être confiée, après formation des gérants, et avec une assistance technique permanente, à un groupement de femmes ou à un collectif de jeunes sans terres dans le cadre de programmes de maintien à la terre des jeunes ruraux.

Pour les structures d'encadrement du monde rural, et pour les responsables locaux de l'administration agricole, pour les ONG de Développement, ce type d'opération permet d'avoir rapidement un impact visible sur le développement local.

Parce qu'il permet de se faire une idée progressivement plus réaliste de l'état sanitaire général du cheptel villageois, de déceler le départ d'éventuelles épidémies, de vacciner les animaux, de participer à l'amélioration des races jugées trop rustiques ou peu productives.

Le Centre peut également devenir un Centre d'essais, de formation et de vulgarisation pour la diffusion de techniques agricoles nouvelles adaptées au contexte local.

Par contre, le rassemblement sur une superficie réduite d'un grand nombre d'animaux peut favoriser l'apparition puis la diffusion de maladies contagieuses.

Le centre est une cible privilégiée pour les voleurs et les pillards.

Conclusion.

Ce type d'opération peut être confié à une ONG locale de développement à condition qu'elle bénéficie d'un environnement institutionnel et technique capable de limiter la prise de risques que vont consentir les partenaires.

Les coûts d'investissements, de fonctionnements, et de développements de l'opération varient d'une région à l'autre, et doivent faire l'objet d'un dossier de candidature identique à celui réclamé par un organisme financier institutionnel, afin de démarrer sur des objectifs et des bases saines.

Un système de Suivi et Evaluation doit être mis en place dès la création, avec des indicateurs techniques et financiers rigoureux qui soit mis en oeuvre et géré par un organisme indépendant de la structure opérationnelle.